



# UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS UFC-Que Choisir de l'Ardèche

Maison des Associations - Place de la gare 07200 - AUBENAS  
Tél. : 0475392044 - Courriel : [contact@ardeche.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@ardeche.ufcquechoisir.fr)

## Communiqué de presse de l'UFC que choisir de l'Ardèche

### **24,80% d'eau potable perdus en Ardèche**

L'UFC-Que Choisir de l'Ardèche se mobilise contre "la fuite en avant !"

Si l'UFC-Que Choisir n'a de cesse, année après année, de dénoncer la pression de l'agriculture intensive et de l'irrigation sur l'eau, tant en termes de quantité que de qualité (pollution), l'association épingle aujourd'hui un autre mal pour la préservation de la ressource : l'état des réseaux de canalisation.

Alors que le ministère de la Transition écologique indique que notre département subira très probablement une nouvelle sécheresse cet été, l'UFC-Que Choisir de l'Ardèche, dénonce aujourd'hui " *La fuite en avant !* " pour alerter sur le niveau préoccupant des pertes d'eau potable dans l'Ardèche, 24,8% disparaissant à cause des fuites des canalisations. Cette précieuse ressource devant être plus que jamais économisée alors que notre climat change à un rythme accéléré, l'Association demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre un véritable plan de rénovation des réseaux. Elle lance par ailleurs une action de sensibilisation de l'opinion publique.

L'impact de l'évolution climatique se fait désormais sentir de manière très concrète sur notre approvisionnement en eau. L'été dernier, le département de l'**Ardèche** a été officiellement placé en situation **d'alerte renforcée** entraînant dans certaines zones de fortes restrictions à l'irrigation et aux usages d'eau non prioritaires (arrosage des jardins, lavage des voitures ...).

De telles sécheresses seront inéluctablement amenées à se multiplier avec la diminution des précipitations prévues pour les prochaines décennies. Les climatologues et les hydrologues indiquent que la recharge des nappes phréatiques devrait baisser en moyenne de 10 % à 25 %<sup>1</sup>

Les débits moyens des fleuves pourrait être réduits de 10 % à 40 % sur l'ensemble de l'année.

Quant aux débits estivaux des fleuves, ils pourraient être réduits de 30 % à 60 % et le débit du Rhône pourrait être divisé par deux.

Alors que le ministère de la Transition écologique considère que le risque de sécheresse est déjà très probable pour notre département, l'UFC-Que Choisir de l'**Ardèche** alerte sur le niveau alarmant des pertes d'eau potable qu'elle a relevé dans le **département de l'Ardèche** et la faiblesse des mesures prises pour y remédier.

**Avec 24,8% de pertes, le département de l'Ardèche se classe parmi les plus mauvais pour les taux de fuites d'eau potable !** Ce qui fait de l'Ardèche l'un des départements de France les plus mal classés pour les taux de fuites d'eau potable !

Ces pertes considérables représentent chaque année l'équivalent du double de la consommation en eau des villes de : **ANNONAY et AUBENAS**.

Les canalisations en matériaux fragiles (fonte grise, PVC collé, amiante-ciment) représentent en effet plus de la moitié (55 %) du réseau français et une grande partie d'entre elles a déjà dépassé l'âge où elles auraient dû

---

<sup>1</sup> Rapport Explore 70 du Bureau de Recherches Géologiques et Minières et Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 – Sénat - Mai 2019

être remplacées. En 2019 les Assises de l'Eau ont fixé l'objectif de renouveler 1 % du réseau national par an. Mais dans **Le département de l'Ardèche 90%** des communes sont en-dessous de cet objectif national.

### **Plan de rénovation des réseaux : une volonté politique en fuite**

Avec la suppression totale en 2016 de l'aide en matière d'ingénierie apportée par les services de l'Etat (connaissance de l'état des réseaux, programmation des travaux, maîtrise d'ouvrage...), les communes sont désormais seules responsables de l'entretien des réseaux. Si les grandes et moyennes collectivités peuvent être en capacité de mobiliser les moyens humains et financiers pour assurer la gestion de leur réseau, tel n'est pas le cas des plus petites communes qui ont les plus grandes difficultés à connaître l'état de leur réseau ou à financer sa rénovation.

Quant aux aides financières, elles sont limitées par la faiblesse du budget de l'agence de l'eau de **Rhône Méditerranée Corse** et l'iniquité des contributions entre les différents acteurs. Alors que les utilisateurs de l'eau sont censés contribuer au financement en proportion des volumes qu'ils prélèvent dans le milieu naturel, l'agriculture ne contribue qu'à **3%** de la redevance prélèvement, alors qu'elle représente l'essentiel des consommations nettes d'eau en été.

Dans le cadre du plan Eau, le Président de la République a bien évoqué le sujet des fuites d'eau, mais pour proposer des mesures dérisoires. Alors que les experts exigent 2.5 à 3 milliards annuels, le Président a annoncé 180 millions d'euros, ciblés sur les plus petites communes... bref, une goutte d'eau !

**Dans un contexte de raréfaction manifeste de la ressource, il est plus que jamais indispensable et urgent de limiter les pertes d'eau potable. A cet effet, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics :**

- **Un renforcement des aides de l'agence de l'eau [préciser le nom de l'agence] aux collectivités prioritaires en termes de raréfaction de la ressource et de fuites ;**
- **Une augmentation du budget de l'agence en faisant progresser les redevances prélèvement payées par les acteurs professionnels ;**
- **Un développement de l'appui technique du département aux petites communes ;**
- **Des objectifs plus ambitieux en termes de taux de pertes autorisés et de connaissance de l'état des réseaux par les communes.**



Jean Marie DELDON  
Président de l'UFC de l'Ardèche

Le chargé des campagnes prioritaires  
Jean Pierre BIZZARI